

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Compte-rendu affiché le : 3 juillet 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 4 juillet 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2017

N° 17-07-10

OBJET :
Présentation du rapport annuel du service géré en délégation – Foires et marchés – Année 2016.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Catherine MAREY à Jean Yves CHARBONNIER – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD – Mireille PAULET à Francis LEMERCIER – Daniel DUCROS à Geneviève NIGAY.

Membre excusé :

Marie-Ange LAURENT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170630-17_07_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017
Publication : 03/07/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE GERE EN DELEGATION -
FOIRES ET MARCHES - ANNEE 2016**

M. Olivier PERRET, adjoint au maire, rappelle que, selon l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public ont obligation de produire chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Cs dispositions ont été précisées par l'article R.1411.7 du CGCT créé par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il présente le rapport annuel du service public délégué suivant :

- gestion du Marché hebdomadaire du lundi matin, de la Foire annuelle de la Sainte-Catherine et de la Fête foraine annuelle du mois d'août.

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel présenté par le service délégataire pour l'année 2016 et charge M. Le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la mairie.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170630-17_07_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 03/07/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 4 juillet 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.